



ILLE-ET-VILAINE

ARRETE DU MAIRE

N° 124/2023

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CIRCULATION TEMPORAIREMENT INTERDITE

Rue des Châtaigniers

Le Maire de CREVIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le code de la route portant règlement général de la circulation ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'une fête de quartier se tiendra du samedi 17 juin au dimanche 18 juin 2023 ;

ARRETE

Article 1 : La rue des Châtaigniers sera fermée à la circulation du samedi 17 juin (08h00) jusqu'au dimanche 18 juin (22h00). Pendant toute la durée de cet évènement, la circulation sera strictement interdite rue des Châtaigniers.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès que la signalisation correspondante aura été mise en place et sera remis à chaque responsable concerné pour être appliqué.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : M. le Maire de la commune de CREVIN, M. le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie de Bain de Bretagne et Monsieur le Chef de Centre des Pompiers de Bain de Bretagne.

Fait à CREVIN, le 15 mai 2023

Le Maire,

Daniel GENDROT

